

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 19**  
**Présents : 14**  
**Votants : 17**

**OBJET :**

**Marché SIVAAD**  
**Fourniture de librairie,**  
**papeterie et scolaire**  
**Avenant n° 2**

**N° 65 /2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas GERARDIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 05/12/2022

**Présents :** Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Madame M-Christine COURANT, Monsieur VINCENT Alain, Madame MASSUCCO Isabelle, Monsieur FRANCESCHI Alain, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Monsieur CASTEL Roger, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel, Madame RUSSEL Delphine

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** Monsieur SABRIÉ Alain à Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur NOIROT Michel à Monsieur GERARDIN Nicolas, Monsieur OLIVIERI Paul à Monsieur CASTEL Roger

**Absent(s) :** Madame ADROVER Isabelle

**Absent(s) excusé(s) :** Madame VIAENE Nathalie

**Secrétaire de séance :** Madame FOUASSE Bénédicte

Monsieur le Maire informe les membres du courrier du 14 octobre 2022 de Monsieur le Président du SIVAAD qui propose la mise en place d'un avenant n° 2, dans le cadre du marché signé par la commune avec la société CHARLEMAGNE le 28 décembre 2021, pour le lot F01 : Papier toutes impressions.

Il indique que, la très forte hausse des prix de certaines matières premières et les difficultés d'approvisionnement, consécutives notamment à la relance économique après la crise du COVID 19 puis à la guerre en Ukraine, ont eu des répercussions sans précédent sur les marchés publics de fournitures non alimentaires dont le SIVAAD est en charge au titre de coordinateur de Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV).

La clause de révision des prix pour le marché – A001 Fournitures d'articles de librairie – papeterie scolaire – Lot F01 « papier toutes impressions » est semestrielle mais s'avère insuffisante. Elle ne pourra pas compenser les hausses de prix qui se sont répercutées sur des nombreuses fournitures.

Le 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a rendu un avis n° 405540, qui entérine sous certaines conditions la possibilité de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix, afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières, lorsque cette disposition n'était pas prévue au marché.

La SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE a fait parvenir au SIVAAD un mémoire justifiant les charges extracontractuelles pesant sur le marché : Lot 1 – F01 : Papier toutes impressions – et nécessitant de mettre en place des mesures exceptionnelles pour circonstances imprévisibles.

Un avenant n° 1 actualisant les prix de ce marché avait été mis en place en février et a été accepté par délibération du conseil municipal n° 23/2022 du 25 mai 2022 mais s'est avéré insuffisant.

Il est donc proposé par la mise en place d'un avenant n° 2 :

- La régularisation de l'actualisation des prix prévue initialement en avril 2022 mais qui n'a pas pu être effectuée (couvrant la période 1<sup>er</sup> avril – 31 octobre 2022)
- Une révision des prix trimestrielle (couvrant la période NOVEMBRE 2022 / DECEMBRE 2022 / JANVIER 2023, en lieu et place de la révision des prix semestrielle prévue initialement au contrat, sur la base d'un nouveau Bordereau des Prix contractuel réévalué par la société et accompagné de justificatif approuvés par les autorités financières (attestations du Commissaire aux comptes des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières ...))



- Le règlement des commandes sur la base du nouveau BPU révisé au trimestre (sans système d'indemnisation complémentaire)
- Une clause de « revoyure » trimestrielle, permettant d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme fixé au 21/12/2023.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la régularisation et la révision des prix telles que prévues ci-dessus, concernant le Lot F01 – papier toutes impressions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 portant modification des prix pour circonstances imprévisibles, avec la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE – boulevard de Strasbourg à TOULON

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,  
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,  
N. GERARDIN



Certifié exécutoire  
compte tenu :

- de la transmission en préfecture, le : **20 DEC. 2022**

- de la publication, le **20 DEC. 2022**

**Avenant n° 2**  
**Portant modification des prix du marché AO01 \_ LPS2021**  
**« Accord-Cadre de fournitures de bureau, de librairie, scolaires et**  
**meubles administratifs, scolaires des collectivités locales »**  
**Lot 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...),**  
**pour circonstances imprévisibles**

**ENTRE :**

**M. ...., Maire de....., agissant pour et au nom de la commune, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal, en date du .....**  
**(à personnaliser)**

Ci-après dénommée « la commune »,

**ET**

**La SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE, au capital de 105 270,50 €, immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro de SIREN : 659 501 837, prise en la personne de représentant légal en exercice, domicilié de droit en cette qualité au siège social sis 50, Boulevard de Strasbourg, 83000 TOULON**

Ci-après dénommée « la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE ».

La commune et la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE sont chacune désignées par le terme de « Partie » et ensemble comme « Les Parties ».



**IL EST AU PREALABLE EXPOSE CE QUI SUIT :**

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en date du 15 juillet 2021, avec une date limite de remise des offres fixée au 10 septembre 2021, à 23h00, par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD), coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var, dont la Ville de ..... est adhérente.

Au terme de cette procédure, l'accord-cadre N° AOO1\_ LPS2021 Fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales, Lot 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...), a été attribué à la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE.

Par délibération n° ..... en date du ....., le Maire a été autorisé à signer l'ACCORD-CADRE N° AOO1\_ LPS2021 Fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales, Lot 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...), lequel a été notifié à la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE, le .....

L'accord-cadre est conclu pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2023.

Le premier bon de commande a été émis le ....., pour le lot n° 1 – F01.

**Rappel du contexte :**

Par une correspondance en date du 21 décembre 2021, la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE a alerté le SIVAAD (Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers), coordonnateur du Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV), sur une série de hausses des prix des matières premières suivantes : pâte à papier, polyéthylène, carton et aluminium. Ces hausses, intervenues entre le mois de remise des offres (septembre 2021) et le mois de notification du lot n° 1 – F01 (janvier 2022) se sont répercutées sur les prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel qui se sont retrouvés inférieurs aux prix d'achat de l'entreprise.

Par conséquent, un avenant n° 1 a été mis en place par la commune pour le lot n°1 – F01 et notifié en date du ....., afin d'actualiser les prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel et de rétablir l'équilibre financier de l'accord-cadre susmentionné.

En mars 2022, la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE a alerté à nouveau le SIVAAD sur une nouvelle de hausse des prix de la pâte à papier, rendant à nouveaux les prix du lot n° 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...) inférieurs aux prix d'achat de l'entreprise. La clause de révision des prix semestrielle prévue au CCAP intervenant seulement en juin 2022, sur la base d'un indice INSEE « 010534135 - Pâte à papier, papier et carton », dont l'évolution est bien inférieure à la hausse des cours mondiaux concernant la pâte à papier, ne pouvait absorber cette hausse.

Afin de rétablir à nouveau l'équilibre financier du lot n° 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...), une nouvelle actualisation des prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel a été mise en place au 01/04/2022, pour éviter de vendre à perte les articles concernés. Celle-ci n'a pas pu être entérinée par un avenant n° 2. En effet, la circulaire ministérielle n° 6338-SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des marchés de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières précisait qu'il n'était pas possible de recourir à un avenant pour modifier les clauses fixant le prix, car le prix contractualisé était intangible, ainsi que les conditions de son évolution (révision des prix, clause de réexamen) à la signature du marché.



Le 15 septembre 2022, le Conseil d'Etat a rendu un avis n° 405540, qui entérine sous certaines conditions la possibilité de réviser les clauses contractuelles portant sur les prix, afin de les adapter à la hausse des coûts des matières premières, lorsque cette disposition n'était pas prévue au marché. Le Conseil d'Etat opère un rappel du cadre juridique applicable, notamment des dispositions des articles L. 2194-1 et L. 3135-1 du Code de la commande publique, selon lesquelles un marché ou un marché de concession peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque, notamment, les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (1°) ou sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues (3°) ou ne sont pas substantielles (5°) ou encore sont de faible montant (6°).

Le Conseil d'Etat rappelle que les « circonstances imprévues » qui rendent nécessaires une modification sont celles qu'une autorité diligente ne pouvait pas prévoir (articles R. 2194-5 et R. 3135-5 du Code de la commande publique) et que, en pareil cas, s'agissant des marchés conclus par un pouvoir adjudicateur, chaque modification ne peut excéder 50 % du montant du marché initial, des modifications successives ne devant pas avoir pour objet de contourner les obligations de publicité et de mise en concurrence (articles R. 2194-3 et R. 3135-3 du même code).

Par conséquent, eu égard à ce nouveau contexte juridique, il est proposé de mettre en place un avenant n°2 avec la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE, afin de régulariser l'actualisation des prix mise place pour la période du 01/04/2022 au 30/09/2022, n'ayant pu être entérinée par avenant et de modifier la clause de révision des prix prévue au marché qui n'est plus adaptée du fait des circonstances imprévisibles survenues.

Afin de mettre en place le présent avenant n° 2, la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE a produit un mémoire en réclamation, accompagné des pièces suivantes qui ont fait l'objet de vérifications par la commune :

- le **Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 1 – F01**, avec l'actualisation des prix pour la période du **01/04/2022 au 31/10/2022** et la révision trimestrielle n° 1 pour la période **Novembre 2022/ Décembre 2022/ Janvier 2023** (voir annexe n° 1),
- une **attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix de la coopérative ALKOR par famille de produits**, en février et septembre 2022, par rapport à février 2021 (voir annexe n° 2),
- une **attestation du fournisseur NAVIGATOR relative à l'évolution des prix d'approvisionnement du papier sur l'année 2022** (voir annexe n° 3),
- les **courriers de la société CLAIRFONTAINE attestant de la hausse du prix du papier sur la période septembre 2021 – septembre 2022** (voir annexe n° 4),
- le **Tableau sur l'état des hausses sur le prix du papier CLAIREFONTAINE du lot n° 1 – F01** (voir annexe n° 5).



**Modifications introduites par l'avenant n°2 :**

Le présent avenant n° 2 a pour objet d'acter les modifications suivantes du fait de circonstances imprévisibles survenues dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre AO01\_ LPS2021 – Fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales » - Lot 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...) :

- **la régularisation de l'actualisation des prix, mise place au 01/04/2022 et s'appliquant jusqu'au 31/10/2022, sur les articles impactés par la hausse du coût des matières premières restant disponibles, n'ayant pu être entérinée par un avenant n° 2,**
- **la modification de la clause de révision des prix prévue initialement au semestre dans les conditions définies à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, dont la nouvelle périodicité est trimestrielle,**
- la mise en place d'une clause de « revoyure » trimestrielle, permettant de d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, jusqu'à son terme.





## **IL A DONC ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet de l'avenant n° 2**

Depuis le début d'année 2022, la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE fait face à une succession de hausses de matières premières entrant dans la composition des articles du lot n° 1 F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...), rendant difficile l'exécution de l'accord-cadre, dont le terme est fixé au 31 décembre 2023.

Ces circonstances imprévisibles ne pouvaient raisonnablement être prévues par les parties lors de la passation du marché et l'augmentation des dépenses qu'elles entraînent pour la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE ont dépassé les limites ayant pu être envisagées.

L'accord-cadre prévoit à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) une révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires contractuel au semestre pour le lot n° 1- F01, sur la base de l'indice INSEE « 010534135 - Pâte à papler, papier et carton ». Une clause limitative dite « butoir » est prévue également et l'évolution du prix de règlement résultant de l'appréciation de la révision de prix (remise et rabais déduit) est limitée à une augmentation de 5 % maximum par an pour le lot F01.

Au regard des circonstances imprévisibles survenues, la clause de révision des prix s'avère insuffisante et ne couvre pas le prix d'achat des articles du lot n° 1 F01. Par conséquent, il est proposé de la modifier, conformément aux dispositions de l'article R.2194-5 du code de la commande publique.

La révision des prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) contractuel du lot n° 1 F01 aura une périodicité trimestrielle et sera réalisée par la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE sur la base de justificatifs attestant des charges exceptionnelles et de leurs répercussions (*attestations du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix par famille de produits, courriers des fournisseurs justifiant les hausses des prix des matières premières...*). La SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE s'engage à remettre les justificatifs énoncés ci-avant, à minima un mois avant la fin du trimestre de révision concerné.

Cette révision des prix trimestrielle ne doit pas avoir pour conséquence d'entraîner une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article 5 du cahier des Clauses administratives Particulières, les prix catalogue sont ajustables sur la base des nouveaux tarifs du fournisseur, à la date annuelle de changement de ces tarifs, sur lesquels sera automatiquement appliqué le taux de remise consenti au marché. Par conséquent, ils ne sont pas concernés par les dispositions du présent avenant n°2.

### **Article 2 : Clause de « revoyure »**

Les Parties conviennent d'examiner l'évolution des conditions économiques du marché, tous les 3 MOIS, à compter de la notification du présent avenant n° 2 et ce, jusqu'à la fin de l'accord-cadre prévu au 31 décembre 2023.

A l'issu de chaque période de 3 mois, et après étude des éléments portés à sa connaissance par la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE, la commune se réserve unilatéralement la possibilité :

- de poursuivre l'exécution du marché avec une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, dans les conditions prévues à l'article 2 du présent avenant, si les conditions économiques du marché se dégradent à nouveau,
- de poursuivre l'exécution du marché sans nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, si les conditions économiques du marché sont rétablies,



- de résilier le marché de sa propre initiative ou à la demande du titulaire, dans les conditions prévues à l'article 40 du CCAG-FCS, si les conditions économiques du marché n'étaient plus tenables, ou si le plafond de 50 % du montant initial du marché était atteint.

Dans le cas de l'application d'une nouvelle révision trimestrielle des prix du BPU contractuel, celle-ci sera entérinée par un nouvel avenant.

### **Article 3 : Synthèse générale financière**

Conformément à l'article R.2194-3 du code de la commande publique, la mise en place de l'avenant n° 2 ne doit pas avoir pour effet une hausse supérieure à 50 % du montant du marché initial.

### **Article 4 : Prolongation des délais**

Sans objet.

### **Article 7 : Prise d'effet de l'avenant**

Le présent avenant n° 2 prend effet à compter de la date de notification après signature par les parties.

### **Article 8 : Dispositions générales**

Toutes les autres clauses du marché n° AOO1\_ LPS2021 Fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales, Lot 1 – F01 : Papier toutes Impressions (reprographie, photos, etc...) sont inchangées et devront être exécutées telles qu'elles ont été définies dans les pièces contractuelles du marché, jusqu'à son terme le 31 décembre 2023.





Fait à TOULON, Le 13 Octobre 2022

En trois exemplaires originaux

*Faire précéder les signatures de la mention « lu et approuvé »*

Pour la SA NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE,	Pour la Commune,
Monsieur : Jacques ROUARD, Président Directeur Général	Le Maire
<p><b>Société Nouvelle Librairie CHARLEMAGNE</b> S.A. au Capital de 105 270,50 € 50, Bd de Strasbourg - 83000 TOULON <del>Adresse Postale : ZAC les Espaluns</del> Avenue Lavoisier - 83100 LA VALETTE Tél. 04 98 08 08 08 - Fax 04 98 08 08 00 RC 65 B 183 - Siret 659 501 837 00019 FR 15 659 501 837 - APE 4649Z</p>	

Annexes :

- ANNEXE N° 1 - Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot n° 1 – F01, avec actualisation des prix du BPU pour la période du 01/04/2022 au 31/10/2022 et révision des prix trimestrielle n° 1 pour la période Novembre 2022/ Décembre 2022/ Janvier 2023.
- ANNEXE N° 2 - Attestation du Commissaire aux Comptes relative à l'évolution des prix de la coopérative ALKOR par famille de produits, en février et septembre 2022, par rapport à février 2021.
- ANNEXE N° 3 - Attestation du fournisseur NAVIGATOR relative à l'évolution des prix d'approvisionnement du papier sur l'année 2022.
- ANNEXE N° 4 - Courriers de la société CLAIRFONTAINE attestant de la hausse du prix du papier sur la période septembre 2021 – septembre 2022.
- ANNEXE N° 5 - Tableau sur l'état des hausses sur le prix du papier CLAIREFONTAINE du lot n° 1 – F01.



ACCORD-CADRE A001\_LPS2021  
Fournitures de bureau, de librairie, scolaires et mobiliers administratifs, scolaires des collectivités locales  
Lot 1 – F01 : Papier toutes impressions (reprographie, photos, etc...)

AVENANT N° 1

ANNEXE N° 1 - Bordereau des Prix Unitaires contractuel

ACTUALISATION DES PRIX DU BPU du 01/04/2022 AU 31/10/2022  
ET REVISION TRIMESTRIELLE N°1 (Novembre 2022 / Décembre 2022 / Janvier 2023)

Code SIVAD	Code article	Désignation Produit	référence catalogue, catalogue concerné pour la product commercialité et page du catalogue	Vente conditionnement	Taux de remise	AVENANT N° 1		AVENANT N° 2		REVISION TRIMESTRIELLE N°1 DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 2	Date disponibilité
						BPU INITIAL	ACTUALISATION DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°2	ACTUALISATION DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°2	REVISION TRIMESTRIELLE N°1 DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N° 2		
<b>PAPIER BLANC A4</b>											
<b>60 grammes</b>											
F01-001	727800 Page 026	Papier repro A4 805 Blanc CIE entre 151 et 170 Normes environnementales	727800 Page 026	La ramette de 500 feuilles	37,00%	4,60 €	5,40 €				
F01-002	743569 Page 028	Papier repro A4 75g Blanc Normes environnementales	743569 Page 028	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,47 €	2,94 €				
<b>75 grammes</b>											
F01-003	780080 Page 026	Papier repro A4 75g Blanc CIE entre 169 et 170 Normes environnementales	780080 Page 026	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,72 €					
F01-004	816007 Page 028	Papier repro A4 75g Blanc Normes environnementales	816007 Page 028	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,49 €	2,99 €				
F01-005	121018 Caf F1	Papier repro A4 75g Blanc CIE entre 151 et 170 Recyclé Conditionnement: ramette de 500 feuilles	121018 Caf F1	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,74 €	3,29 €				
<b>80 grammes</b>											
F01-006	253844 Page 027	Papier repro A4 805 Blanc Sans coloré entre 151 et 155 Normes environnementales	253844 Page 027	La carton 2500 feuilles	37,00%	15,80 €	18,72 €				
F01-007	880499 Page 026	Papier repro A4 80g CIE entre 160 et 155 Recyclé	880499 Page 026	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,77 €					
F01-008	864904 Page 024	Papier repro A4 100g Blanc CIE 25	864904 Page 024	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,74 €					
F01-009	888229 Page 025	Papier repro A4 80g Blanc CIE entre 151 et 155 Recyclé	888229 Page 025	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,20 €	2,64 €				
F01-010	105872 Page 029	Papier repro A4 80g Blanc CIE mini A4S Normes environnementales	105872 Page 029	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,37 €	2,84 €				

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le  
ID : 083-218301323-20221219-65 2022-DE  
Bercy  
Levraut





Code SWAD	Code article	Désignation Produits	Référence catalogue, catalogue concerné pour le produit commercialisé et page du catalogue	Votre conditionnement	Taux de vente	Prix unitaire revendu de votre conditionnement en CHF	ACTUALISATION DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°1	ACTUALISATION DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°2	REVISION TRIMESTRIELLE N°1 DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°2	Des disponibilités
F01-011	814061 Page 620	Papier repro A4 80g Blanc CE : entre 16,1 et 17,0 Normes environnementales	814061 Page 620	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,57 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-012	701082 Page 624	Papier repro A4 80g Blanc CE : entre 16,0 et 17,0 Recyclé	701082 Page 624	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,78 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-013	485020 Page 627	Papier repro A4 80g Blanc CE : 143 Normes environnementales	485020 Page 627	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,67 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-014	448243 Page 628	Papier repro A4 80g Blanc CE : 160 Normes environnementales	448243 Page 628	La ramette de 500 feuilles	37,00%	3,48 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-015	702227 Page 630	Papier repro A4 80g Blanc Normes environnementales Qualité Goodflock	702227 Page 630	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,97 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-016	455191 Page 629	Papier repro A4 80g Blanc CE : 171 Minimum Normes environnementales	455191 Page 629	La ramette de 500 feuilles	37,00%	2,69 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
<b>110 grammes</b>										
F01-017	630732 Page 630	Papier repro A4 150g Blanc Normes environnementales	630732 Page 630	La ramette de 500 feuilles	37,00%	4,42 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-018	942461 Page 631	Papier repro A4 120g Blanc CE : entre 16,1 et 17,0 Normes environnementales	942461 Page 631	Le paquet de 250 feuilles	37,00%	1,65 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-019	973705 Page 630	Papier repro A4 160g Blanc Normes environnementales	973705 Page 630	Le paquet de 250 feuilles	37,00%	3,97 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-020	107178 Page 630	Papier repro A4 250g Blanc CE : 171 Minimum Normes environnementales	107178 Page 630	Le paquet de 250 feuilles	37,00%	4,97 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-021	133356 Page 630	Papier repro A3 250g Blanc Normes environnementales	133356 Page 630	Le paquet de 125 feuilles	37,00%	1,90 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
<b>PAPIER BLANC A3</b>										
F01-022	183512 Page 628	Papier repro A3 75g Blanc CE : entre 16,1 et 17,0 Normes environnementales	183512 Page 628	La ramette de 500 feuilles	37,00%	5,98 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-023	730884 Page 628	Papier repro A3 80g Blanc CE : entre 13,5 et 15,0 Normes environnementales	730884 Page 628	La ramette de 500 feuilles	37,00%	5,32 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-025	640330 Page 624	Papier repro A3 100g Blanc CE : 163 Recyclé	640330 Page 624	La ramette de 500 feuilles	37,00%	6,98 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-026	307220 Page 627	Papier repro A3 10g Blanc CE : 171 minimum Normes environnementales	307220 Page 627	La ramette de 500 feuilles	37,00%	6,08 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-027	233032 Page 630	Papier repro A3 90g Blanc CE : 171 minimum Normes environnementales	233032 Page 630	La ramette de 500 feuilles	37,00%	6,90 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
F01-028	318030 Page 631	Papier repro A3 150g Blanc Normes environnementales Qualité Goodflock	318030 Page 631	Le paquet de 250 feuilles	37,00%	5,97 €	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	NON DISPONIBLE A CEJOUR	Non communiqué
<b>160 grammes</b>										









BPU INITIAL		ACTUALISATION DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°1		ACTUALISATION DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°2		REVISION TRIMESTRIELLE N°1 DES PRIX DU BPU DANS LE CADRE DE L'AVENANT N°2		Dans disponibilité	
Code article	Désignation produit	Quantité	Unité	Quantité	Unité	Quantité	Unité	Quantité	Unité
<b>A4 COULEURS ASSORTIES ( plusieurs couleurs dans 1 ramette )</b>									
FDL-041	Papier repro A4 80g Couleurs pastels assorties Disponible en 3 couleurs minimum Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	372091 Page 622	La ramette de 500 feuilles	37,00%	4,93 €	5,92 €	37,00%	9,87 €	CLAREFONTAINE TROPHÉE
FDL-042	Papier repro A4 80g Couleurs intenses assorties Disponible en 3 couleurs minimum Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	133670 Page 622	La ramette de 500 feuilles	37,00%	5,21 €	6,25 €	37,00%	10,68 €	CLAREFONTAINE TROPHÉE
<b>PAPIER SPECIFIQUE A3</b>									
<b>A3 COULEURS DIVERSES PASTEL ( ramettes de couleurs unichromes )</b>									
FDL-043	Papier repro A3 80g Couleurs pastels assorties Disponible en 3 couleurs différentes Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	631014 et suiv Voir Fiche Technique	La ramette de 500 feuilles	37,00%	3,72 €	4,48 €	37,00%	14,41 €	MAUSQUE FIRST CLASS (CLAREFONTAINE)
FDL-044	Papier repro A3 160g Couleurs pastels assorties Disponible en 3 couleurs différentes Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	640273 et suiv Page 622	La paquette de 250 feuilles	37,00%	4,95 €	5,92 €	37,00%	NON DISPONIBLE A CE JOUR	Non communiqué
FDL-045	Papier repro A3 80g Couleurs intenses diverses Disponible en 5 couleurs différentes Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	300330 et suiv Page 623	La ramette de 600 feuilles	37,00%	5,09 €	5,09 €	37,00%	NON DISPONIBLE A CE JOUR	Non communiqué
FDL-046	Papier repro A3 100g Couleurs intenses diverses Disponible en 5 couleurs différentes Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	150042 et suiv Page 623	La ramette de 300 feuilles	37,00%	4,66 €	4,66 €	37,00%	NON DISPONIBLE A CE JOUR	Non communiqué
<b>A3 COULEURS DIVERSES INTENSES et VIVES ( ramettes de couleurs unichromes )</b>									
FDL-047	Papier repro A3 80g Couleurs intenses assorties Disponible en 3 couleurs minimum Normes environnementales - Impression laser ou jet d'encre	133697 Page 622	La ramette de 500 feuilles	37,00%	9,55 €	11,46 €	37,00%	NON DISPONIBLE A CE JOUR	Non communiqué
<b>AUTRES PAPIERS SPECIFIQUES LEGAL</b>									
FDL-048	Papier repro A4 100g Blanc Spécial encre/laser légal CE : 164 minimum Normes environnementales - pour tous types de couleurs et monocouleurs	310364 Voir Fiche Technique	La ramette de 600 feuilles	37,00%	7,76 €	7,76 €	37,00%	NON DISPONIBLE A CE JOUR	Non communiqué
FDL-049	Papier repro A3 80g Blanc Spécial encre/laser légal CE : 100 minimum Normes environnementales - pour tous types de couleurs et monocouleurs	902698 Page 627	La ramette de 300 feuilles	37,00%	5,65 €	5,65 €	37,00%	NON DISPONIBLE A CE JOUR	Non communiqué

Société Nouvelle Librairie  
CLAREMAGNE  
S.A. au Capital de 105 270 546 €  
50, rue de Stenbourg - 83000 TOULON  
Adress Postal : ZAC les Espallons  
Avenue de la Vallée 83160 LA VALETTE  
Tél : 04 98 08 08 08 Fax : 04 98 08 08 00  
SIRET : 831 63 183 - SIREN : 639 507 637 0010  
FR 15 639 561 837 - 04 98 46 89 7



# **ALKOR**

**Société Anonyme Coopérative à capital variable**

**Siège social : Z.I. de Rouvroy-Morcourt 02100 SAINT QUENTIN**

**R.C.S. SAINT QUENTIN 775 663 453**

## **ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'ÉVOLUTION DES PRIX ALKOR PAR FAMILLES DE PRODUITS EN FEVRIER ET SEPTEMBRE 2022 PAR RAPPORT A FEVRIER 2021**

### **SAS WOLFF et Associés**

**Siège social : 19 boulevard Berthelot, 63400 CHAMALIERES**

**Société de commissariat aux comptes**

**Membre de la Compagnie Régionale de Riom**



**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVE A L'EVOLUTION DES PRIX ALKOR PAR FAMILLES DE PRODUITS EN FEVRIER ET SEPTEMBRE 2022 PAR RAPPORT A FEVRIER 2021**

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la coopérative ALKOR et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations figurant dans le document émis par la coopérative ALKOR relatif à l'évolution des prix par familles de produits en février et septembre 2022 par rapport à février 2021, ci-joint.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait état des évolutions des prix ALKOR, par familles de produits, entre février et septembre 2022 par rapport à février 2021.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du service comptable et financier de la coopérative ALKOR, à partir des données relatives aux achats et aux ventes issues du système de gestion commerciale et comptable.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages, à :

- vérifier la concordance de ces informations, telles qu'elles figurent dans le document joint, avec les données sous-tendant la comptabilité de la coopérative ALKOR ;
- vérifier la correcte application de la méthode de calcul des évolutions constatées, étant précisé que notre intervention n'a pas pour objectif de nous prononcer sur la méthode de calcul elle-même ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint relatif à l'évolution des prix ALKOR par familles de produits en février et septembre 2022 par rapport à février 2021, objet de la présente attestation, avec les données issues de la comptabilité de la coopérative.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la coopérative ALKOR, notre responsabilité à l'égard de la coopérative et de ses adhérents est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Chamalières, le 28 avril 2022

Le Commissaire aux comptes

SAS WOLFF & ASSOCIES  
Patrick WOLFF





**ETAT RECAPITULATIF DES EVOLUTIONS DES PRIX ALKOR, PAR FAMILLE DE PRODUITS, EN FEVRIER ET SEPTEMBRE 2022 PAR RAPPORT A FEVRIER**

<b>EVOLUTION DES PRIX ALKOR</b>				
Famille	Description Famille	Evolution Prix février 2022 / février 2021 en %	Evolution prix septembre 2022 /février 2022 en %	Evolution prix septembre 2022/ février 2021 en %
110	PAPIERS	21,45%	20,56%	46,41%
120	COURRIER ET EXPEDITION	12,40%	6,34%	19,52%
125	CAHIERS ET DERIVES DE PAPIER	8,20%	5,03%	13,64%
130	ECRIRE ET CORRIGER	3,40%	1,39%	4,83%
140	CLASSEMENT	13,76%	9,36%	24,40%
150	PETIT MATERIEL BUREAU ET ECOLE	7,94%	3,22%	11,42%
160	EQUIPEMENT CLASSE ET BUREAU	10,29%	4,17%	14,90%
170	MOBILIER	11,63%	0,19%	11,84%
180	BUREAUTIQUE	6,99%	2,23%	9,38%
190	INFORMATIQUE	1,03%	1,19%	2,23%
195	CONSOMMABLES INFORMATIQUES	3,10%	0,10%	3,21%
200	SERVICES GENERAUX	8,59%	6,27%	15,39%
205	PRODUITS ALIMENTAIRES	6,91%	0,54%	7,49%
210	TRAVAUX MANUELS	8,58%	1,34%	10,04%
220	DESSIN SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL	7,37%	0,53%	7,94%
230	UNIVERS PETITE ENFANCE	13,97%	1,30%	15,46%
240	JEUX	10,53%	1,89%	12,62%
260	UNIVERS MAGASIN	7,62%	1,47%	9,20%
	<b>Total général</b>	<b>7,46%</b>	<b>3,60%</b>	<b>11,64%</b>

Je soussigné, M. Laurent PROY, Directeur Général de la société ALKOR, sise ZI Rouvroy Morcourt, 02100 SAINT QUENTIN, certifie sur 'honneur l'exactitude des informations indiquées dans le présent état relatif à l'évolution des prix ALKOR par familles de produits, en février et septembre 2022 par rapport à février 2021.

Fait à Saint-Quentin,

Le 27 avril 2022



Z.I. ROUVROY MORCOURT  
02100 SAINT-QUENTIN  
TBL. 03 23 06 64 74 - FAX 03 23 64 34 61  
Siret : 775 663 453 00055 - APE : 4619A

Commissaire aux Comptes

**SAS WOLFF & ASSOCIES**  
19, boulevard Berthelot  
63400 CHAMALIERES  
Tél. 04 73 31 56 00 - Fax 04 73 36 35 23





**Objet : Attestation de hausses de prix Burolike  
2022**

Paris, le 9 Septembre

Madame, Monsieur,

Nous vivons une époque sans précédent, où nous sommes confrontés à une augmentation persistante des coûts variables, à un conflit en Ukraine et, parallèlement, à une demande croissante pour nos produits et nos marques. Dans ces circonstances, nous sommes amenés à annoncer une augmentation globale de nos tarifs.

Les hausses de prix sont en corrélation directe avec l'évolution de l'ensemble des coûts de production, transport et matières premières.

La solidité du groupe The Navigator Company a toujours été liée à une rentabilité garantissant le maintien d'un niveau de qualité, d'exigence et de performance très élevé, ainsi que des investissements permettant à nos clients de mettre en avant une qualité et une démarche environnementale inégalées.

Le marché a connu de profonds chocs et mouvements au cours de ces 18 derniers mois avec des baisses de prix tout aussi conséquentes.

Notre rôle, est de garantir la pérennité de notre modèle tout en l'adaptant aux défis du futur.

Ces schémas et bouleversements ne nous laissent que très peu de choix quant à cette hausse de prix, qui n'est d'ailleurs qu'un retour à des niveaux connus il y a quelques années.

Le marché du papier reste néanmoins l'un des seuls à ne pas connaître de véritable hausse de prix quand nous observons les évolutions sur 20 ans.

Dans ce contexte inédit de hausse des prix des matières premières, de l'énergie et de la logistique, nous avons dû modifier nos validités de prix, en les passant de 6 à 3 mois depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

Marque	Juillet 2021 vs Janvier 2021	Janvier 2022 vs Juillet 2021	Avril 2022 vs Janvier 2022	Juillet 2022 vs Avril 2022	Juillet 2022 vs Octobre 2022
Navigator Universal 80g	5%	9%	23%	2%	4%
Target Executive	11%	11%	29%	4%	5%
Discovery 75g	1%	12%	26%	2%	4%
Target Professional 80g	12%	16%	28%	7%	5%
Target Professional 75 g	12%	14%	27%	4%	5%
Office paper et neutre	13%	22%	33%	8%	5%

## NAVIGATOR FRANCE SAS

Les Passerelles

104 avenue Albert 1er

92500 RUEIL-MALMAISON

Tél : +33 (0)156 479 200

Sales Direction Europe / Navigator France

1/1

Variation constatée des prix d'approvisionnement		Base 100						Soit sur la période :
		janv-21	juil-21	janv-22	avr-22	juil-22	oct-22	oct-22 vs mar-22
F01-014	Navigator	100	105	114	141	144	150	32%
	Discovery	100	101	113	143	145	151	34%
F01-016, F01-026	Target Executive	100	111	123	159	165	173	41%
F01-006, F01-013	Target Pro 80g	100	112	130	166	178	186	43%
F01-002, F01-004, F001-022	Target Pro 70-75g	100	112	128	162	169	175	37%
F01-010, F01-023	Office Paper et Eco	100	113	138	183	198	207	50%





## PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE

CHARLEMAGNE S.N.L  
MONSIEUR ROUARD  
ZAC LES ESPALUNS- I LAVOISIER  
83160 LA VALETTE DU VAR

Nos réf. :  
RM/CV

Etival Clairefontaine,  
le 30 juillet 2021

Cher Monsieur,

Nous vous informons que pour toute expédition effectuée à compter du 27 septembre 2021, nos prix augmenteront de la manière suivante :

- papiers fibres vierges : ..... + 80 €/tonne
- papiers fibres recyclées :
  - DCP Green : ..... + 80 €/tonne
  - Evercopy : ..... + 30 €/tonne
  - Evercolor : ..... + 15 €/tonne

Les nouvelles listes de prix seront mises à jour et vous seront communiquées prochainement.

Notre équipe commerciale se tient à votre disposition pour commenter cette évolution.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

  
Raphaël MINODIER  
Directeur commercial



## PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE

CHARLEMAGNE S.N.L  
MONSIEUR ROUARD  
ZAC LES ESPALUNS- I LAVOISIER  
83160 LA VALETTE DU VAR

Nos réf. :  
RM/CV

Etival Clairefontaine,  
le 18 novembre 2021

Cher Monsieur,

Nous vous informons que pour toute expédition effectuée à compter du 27 décembre 2021, nos prix augmenteront de la manière suivante :

Hausse générale..... + 40 €/tonne

### Exceptions :

- Couleurs
  - Pastel + Intensif ..... + 80 €/tonne
  - Fluo ..... + 300 €/tonne
- C by Clairefontaine..... + 60 €/tonne
- DCP Coated ..... + 150 €/tonne
- Evercopy
  - Evercopy Plus..... + 120 €/tonne
  - Evercopy Performance .....+ 110 €/tonne
  - Evercopy Premium..... + 110 €/tonne
  - Evercopy Prime ..... + 120 €/tonne
  - Evercopy Prestige ..... + 110 €/tonne
- Bobineaux
  - Ref.2586C ..... + 300 €/tonne
  - Ref.2669SC.....+ 250 €/tonne
  - Ref. 2545C..... + 100 €/tonne
  - Ref. 2650C..... + 100 €/tonne
  - Ref. 2546C..... + 100 €/tonne
- Enveloppes
  - Ref.1400C ..... + 200 €/tonne
  - Ref.1401C.....+ 250 €/tonne
  - Ref.1402C..... + 250 €/tonne
  - Ref.1431C..... + 430 €/tonne
- Text & Cover
  - Ref.2712c .....+ 300 €/tonne





## PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE

CHARLEMAGNE S.N.L  
MONSIEUR ROUARD  
ZAC LES ESPALUNS- I LAVOISIER  
83160 LA VALETTE DU VAR

Nos réf. :  
RM/CV

Etival Clairefontaine,  
le 15 février 2022

Cher Monsieur,

Nous vous informons que pour toute expédition effectuée à compter du 25 mars 2022,  
nos prix augmenteront de la manière suivante :

Hausse générale..... + 140 €/tonne

Exceptions :

- Couleurs Trophée..... + 180 €/tonne
- Evercopy
  - o Evercopy Plus..... + 162 €/tonne
  - o Evercopy Performance .....+ 162 €/tonne
  - o Evercopy Premium / Evercolor ..... + 404 €/tonne
  - o Evercopy Prime ..... + 432 €/tonne
  - o Evercopy Prestige ..... + 448 €/tonne
- Enveloppes..... entre 5 et 10 %

Les nouvelles listes de prix seront mises à jour et vous seront communiquées prochainement.

Notre équipe commerciale se tient à votre disposition pour commenter cette évolution.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Raphaël MINODIER  
Directeur commercial





## PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE

CHARLEMAGNE S.N.L  
MONSIEUR ROUARD  
ZAC LES ESPALUNS- I LAVOISIER  
83160 LA VALETTE DU VAR

Nos réf. :  
RM/CV

Etival Clairefontaine,  
le 23 mai 2022

Cher Monsieur,

Comme vous le savez les prix des matières premières, du transport et de l'énergie continuent d'augmenter. Dans ce contexte nous sommes obligés de vous annoncer une nouvelle hausse du prix de vente de nos produits à compter des expéditions du 27 juin 2022.

Hausse générale..... + 200 €/tonne

**Exceptions :**

- DCP, DCP couché, DCP Green, bobineaux tireuses de plans ..... + 250 €/tonne
- Enveloppes Clairalfa, P.P.P..... + 300 €/tonne
- Papier M First Couleurs..... + 270 €/tonne
- Smartprint..... + 230 €/tonne
- Evercopy
  - o Evercopy Plus..... + 150 €/tonne
  - o Evercopy Premium..... + 55 €/tonne
  - o Evercopy Prestige ..... + 80 €/tonne
  - o Evercopy Performance..... + 200 €/tonne
  - o Evercolor ..... + 200 €/tonne

Nous espérons que vous comprenez la nécessité absolue de ces augmentations. Nous faisons tout notre possible pour limiter l'impact de cette situation.

Nous vous remercions de votre compréhension et pour votre confiance. Notre équipe commerciale se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Raphaël MINODIER  
Directeur commercial





## PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE

CHARLEMAGNE S N L  
MONSIEUR ROUARD  
ZAC LES ESPALUNS I LAVOISIER  
83160 LA VALETTE DU VAR

Nos/ref. : RM/CV

Etival-Clairefontaine, le 11 août 2022

Cher Monsieur,

Les coûts des principales matières premières (pâte à papier, adjuvants), de l'énergie et du transport continuent à augmenter. Dans ces conditions nous sommes contraints d'annoncer une nouvelle hausse de nos tarifs qui s'appliquera à toutes les expéditions effectuées à partir du **26 septembre 2022**.

Pour les familles de produits ci-dessous, et afin de tenir compte de la spécificité de ces marchés, notre hausse sera la suivante :

**Hausse Générale ..... + 100 €/tonne**

Exceptions :

- Evercopy :
  - Plus 95 CIE.....+ 100 €/tonne
  - Autres blancheurs.....+ 200 €/tonne  
(Performance 120CIE / Premium 135CIE / Prime 150CIE / Prestige 160CIE)
- Equality .....+ 200 €/tonne
- DCP Green.....+ 200 €/tonne
- Trophée couleurs assorties .....+ 300 €/tonne
- Couleurs M First .....+ 400 €/tonne

Une liste de prix mise à jour vous sera communiquée prochainement.

Notre équipe commerciale se tient comme toujours à votre disposition pour commenter cette évolution tarifaire.

Veillez agréer, Cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Raphaël MINODIER  
Directeur Commercial





